



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Grenoble, le 4 juillet 2014

Rectorat

DIPER E

Réf N°14-042

Affaire suivie par
Franck Lenoir

Téléphone :
04-76-74-71-11

Télécopie :
04-76-74-75-82

Mél :
Ce.dipere
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Le recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

A

Mesdames et Messieurs
les enseignants stagiaires du second degré.

Objet : Votre affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire du second degré dans l'académie de Grenoble - rentrée 2014

Vous êtes nommé(e) en qualité de stagiaire dans l'académie de Grenoble.

En page d'accueil du site de l'académie www.ac-grenoble.fr, en cliquant sur l'**icône « professeurs stagiaires du 2nd degré »**, vous avez accès d'une part à l'organigramme de la division des personnels enseignants (DIPER E) afin d'identifier vos interlocuteurs au rectorat, et d'autre part à une liste établie par discipline des postes susceptibles d'être proposés aux stagiaires.

Ces postes identifiés en liaison avec les corps de l'inspection pédagogique régionale pour vous accueillir, sont classés par département et groupements de communes avec les codes correspondants qui sont indispensables à la saisie de vos vœux.

Afin de procéder à votre affectation, vous êtes invité(e) à formuler des vœux, dans la limite maximale de 15 vœux

**du mardi 15 juillet à midi au jeudi 17 juillet au soir
sur le serveur ORIANEE accessible via le site académique.**

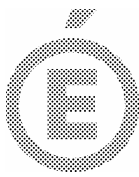
Attention :

Vos vœux doivent porter exclusivement sur **des groupements de communes et/ou des départements**.

L'absence de saisie de vœux en temps utile entraînera une affectation en fonction des seuls besoins du service.

En cas de difficulté d'ordre technique, vous pouvez contacter le numéro d'assistance suivant :

08.10.76.76.76



2/3

Les affectations seront prononcées en fonction des vœux formulés et des nécessités du service, par ordre préférentiel du barème transmis par le ministère. Ce barème inclut les situations familiales, l'activité antérieure en qualité d'agent de l'éducation nationale, le rang de réussite au concours et la situation éventuelle de handicap.

Note importante : Toutes les situations familiales ou individuelles qui auront été valorisées devront être justifiées par l'envoi des pièces correspondantes aux gestionnaires de la division des personnels enseignants dès l'affichage des résultats et au plus tard **le jeudi 17 juillet 2014**.

En cas de non transmission des pièces, votre dossier sera communiqué aux services du ministère qui pourra éventuellement rapporter votre affectation dans l'académie.

Situations particulières :

- Les stagiaires ex-contractuels de l'académie bénéficient d'une majoration de leur barème de 500 points.

- Les stagiaires en renouvellement ou non évalués, ayant obtenu une affectation dans une autre académie dans le cadre du mouvement national verront celle-ci annulée. Ils restent stagiaires pour une deuxième année dans l'académie de Grenoble et devront formuler des vœux dans ORIANEE, leur barème national 2013/2014 sera majoré de 1000 points.

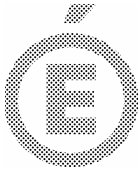
- Les stagiaires, issus de l'académie de Grenoble, en renouvellement ou non évalués qui ont été affectés dans l'académie de Grenoble dans le cadre du mouvement national verront eux aussi leurs affectations inter et intra-académique annulées. Néanmoins, ils pourront être maintenus **en qualité de stagiaire** sur le poste qu'ils ont obtenu à l'issue du mouvement intra-académique, sauf avis contraire des corps d'inspection et sauf s'ils ont été affectés sur zone de remplacement. S'ils ne sont pas maintenus sur leur affectation, les stagiaires en renouvellement ou en prolongation de stage seront affectés –dans la mesure du possible- en fonction des vœux formulés lors de la phase intra-académique et après recueil de l'avis des inspecteurs pédagogiques. Leur barème 2013-2014 sera majoré de 1000 points.

- Les stagiaires titulaires d'un autre corps d'enseignement seront :

- maintenus sur leur poste en établissement si le poste est de même nature et de la même discipline ; c'est le cas des certifiés et des professeurs d'EPS devenant agrégés stagiaires dans la même discipline.

- affectés pour la durée de leur stage sur un poste compatible avec leur nouveau statut ou leur nouvelle discipline ; c'est le cas par exemple d'un enseignant PLP devenant certifié stagiaire, mais aussi d'un certifié lauréat d'un CAPES d'une autre discipline. Ils seront affectés pour leur année de stage au plus près de leur résidence administrative, établissement d'affectation ou de rattachement administratif pour les TZR, au 1^{er} septembre 2014.

Quelle que soit votre situation, votre affectation vous sera communiquée dès le mercredi 23 juillet 2014 au matin **par courrier électronique sur votre adresse personnelle**.



Prise en charge administrative et financière de votre dossier :

Pour que votre rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles, vous devez obligatoirement, sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) comme titulaire ou stagiaire dans l'académie de Grenoble durant l'année scolaire 2013-2014, **transmettre à DIPER E au plus tard le jeudi 21 août 2014 les documents suivants :**


3/3

- Notice individuelle de gestion financière dûment renseignée (à télécharger sur le site académique),
- Relevé d'identité bancaire,
- Photocopie de la carte vitale,
- Photocopie de la carte d'identité (recto et verso),
- Copie du diplôme de master 2 ou de master 1 avec l'attestation d'inscription en master 2 ou copie des titres et diplômes requis pour votre nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Un accueil institutionnel présidé par monsieur Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Grenoble, chancelier des universités, sera organisé le mardi 26 août 2014.

L'ensemble des informations relatives aux journées d'accueil des nouveaux stagiaires, prévues du 26 au 28 août 2014, seront disponibles sur le site internet de l'académie.

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie


Dominique Martiny